



PERMIS B

Enjeux de la formation

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent **indispensable pour les études, le travail ou les loisirs**. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le **renforcement de l'éducation et de la formation**.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader**.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation en 4 compétences, suivant le REMC, se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en **connaître les risques et les limites**. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Déroulement de la formation et conditions de passage aux examens

La formation se déroule en 2 épreuves ; l'épreuve théorique et l'épreuve pratique.

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou au moins 15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). S'il s'agit de votre 1^{ère} catégorie de permis et que vous êtes nés après 1988, vous devez être titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR.



Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Le jour de l'examen théorique, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable 5 ans.

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 17 ans ; il faut avoir réussi l'examen théorique général (examen de code).

Cette épreuve dure environ **32 minutes**. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Un accompagnateur diplômé du BEPECASER ou du titre professionnel sera présent lors de l'examen.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre carte d'identité, et votre livret d'apprentissage dématérialisé si vous suivez une conduite accompagnée ou supervisée.

L'épreuve vous est présentée par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- **suivre un itinéraire** en vous guidant **de manière autonome**, pendant environ 5 minutes ;
- **réaliser deux manœuvres différentes**, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- **procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- **appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- **adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- **faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est



noté le résultat est téléchargeable sur le site de la sécurité routière le lendemain de l'examen.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire, pendant une durée de validité de 4 mois.

Vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire ; puis vous cumulerez 2 points par an, ou 3 pour les filières en conduite accompagnée, jusqu'au capital maximum de 12 points.

L'auto-école se chargera de faire la demande de fabrication de votre titre définitif dès que vous lui aurez fourni les éléments nécessaires demandés la semaine suivant l'obtention du permis.

La catégorie B du permis de conduire délivrée depuis septembre 2013 a une validité de 15 ans. Au terme de ce délai, vous devrez demander une refabrication de titre auprès de l'ANTS.

PERMIS BE

Enjeux de la formation

La conduite d'un ensemble de véhicules fait appel à de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de prendre en compte et de maîtriser. Cela dans le but de d'être un conducteur responsable et autonome

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

La formation vise à permettre à chaque usager de la route :

- Comprendre l'importance de la réglementation concernant les poids et les masses
- Comprendre le fonctionnement du système de freinage des remorques
- Connaître les équipements obligatoires pour les remorques
- Connaître l'utilisation et l'importance du triangle de pré-signalisation
- Connaître la signalisation spécifique
- Comprendre les règles d'utilisation des voies
- Appliquer les bonnes pratiques de chargement

Déroulement de la formation et conditions de passage aux examens

La formation se déroule en 2 épreuves ; l'épreuve théorique et l'épreuve pratique.



Si votre dernier permis obtenu (hors permis moto) à plus de cinq ans, alors vous devrez passer l'épreuve du code.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Le jour de l'examen théorique, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable 5 ans.

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut être titulaire du permis B et avoir au moins 18 ans ; il faut avoir réussi l'examen théorique général (examen de code).

Cette épreuve a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul un ensemble tracté sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Un accompagnateur diplômé du BEPECASER ou du titre professionnel sera présent lors de l'examen.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre carte d'identité ou votre permis de conduire s'il est au nouveau format.

L'épreuve vous est présentée par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire **hors circulation** :

- une **interrogation orale**
- un test sur les **vérifications courantes de sécurité**
- un exercice de **maniabilité**
- un **attelage-dételage** d'un ensemble

Puis **l'épreuve en circulation** qui est effectuée si le candidat a validé l'épreuve hors circulation

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat est téléchargeable sur le site de la sécurité routière le lendemain de l'examen.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire, pendant une durée de validité de 4 mois.



L'auto-école se chargera de faire la demande de fabrication de votre titre définitif dès que vous lui aurez fourni les éléments nécessaires demandés la semaine suivant l'obtention du permis.

La catégorie BE du permis de conduire délivrée depuis septembre 2013 a une validité de 15 ans. Au terme de ce délai, vous devrez demander une refabrication de titre auprès de l'ANTS.

PERMIS A1 et A2

Enjeux de la formation

La moto tout comme la voiture, et devenue un **outil social** en forte expansion. Les conducteurs de motocyclettes sont particulièrement exposés **au risque routier**.

L'objectif général est d'amener tout conducteur débutant à la maîtrise des compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

La formation vise à permettre à chaque usager de la route :

- Prendre conscience des **facteurs de risque** et comprendre les interactions entre ces facteurs
- Tenir compte de ses propres **capacités et limites** lors de la conduite afin améliorer sa capacité d'auto-évaluation
- Adopter une **conduite apaisée** ;
- **Comprendre** l'interaction entre l'individu, le véhicule et l'environnement ;
- Faciliter la mise en place de **stratégies individuelles** pour une conduite plus sûre.

La formation vise à développer une approche globale de la sécurité routière, en favorisant une compréhension approfondie des règles, des comportements et des interactions sur la route.

Déroulement de la formation et conditions de passage aux examens

La formation se déroule en 2 épreuves ; l'épreuve théorique et l'épreuve pratique.

Pour passer l'épreuve du code moto, il faut avoir au moins 16 ans si vous suivez la formation A1, ou au moins 18 ans pour la formation A2.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Le jour de l'examen théorique, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code moto est valable 5 ans et dans la limite de 5 passages à l'examen pratique.



Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 16ans pour le permis A1 et 18ans pour le permis A2 ; il faut avoir réussi l'examen théorique moto (examen de code).

Cette épreuve a pour but de contrôler si vos connaissances, vos aptitudes et votre comportement vous permettent de circuler en toute sécurité. L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière évalue notamment l'autonomie et la conscience du risque et cherche à évaluer la capacité d'adaptation aux situations et sa conduite autonome.

Un accompagnateur diplômé du BEPECASER ou du titre professionnel sera présent lors de l'examen.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre carte d'identité ou votre permis de conduire s'il est au nouveau format.

L'épreuve vous est présentée par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire **hors circulation (durée de 10minutes environ) :**

- Déplacer la moto sans l'aide du moteur
- Déplacer la moto à allure réduite sans passager
- Effectuer un freinage d'urgence
- Déplacer la moto à allure réduite avec passager
- Effectuer un slalom
- Effectuer un évitement

Puis **l'épreuve en circulation** qui est effectuée si le candidat a validé l'épreuve hors circulation. Elle dure **environ 40 minutes** et explore 8 domaines de compétences : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

L'évaluation est réalisée par l'expert qui évalue le **positionnement du motard sur sa voie de circulation**, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que **la technique de la trajectoire de sécurité** est maîtrisée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat est téléchargeable sur le site de la sécurité routière le lendemain de l'examen.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire, pendant une durée de validité de 4 mois.

L'auto-école se chargera de faire la demande de fabrication de votre titre définitif dès que vous lui aurez fourni les éléments nécessaires demandés la semaine suivant l'obtention du permis.

La catégorie A1 ou A2 du permis de conduire délivrée depuis septembre 2013 a une validité de 15 ans. Au terme de ce délai, vous devrez demander une refabrication de titre auprès de l'ANTS.